



2024

Rapport
annuel

PROMUTUEL
ASSURANCE
DU LAC AU FLEUVE

Mot de la présidente et du directeur général



Martine Thériault
Présidente



Pierre Raymond
Directeur général

Une mutuelle d'ici qu'on recommande fièrement

Avec un siège social à Baie-Saint-Paul et des bureaux à Alma, Baie-Comeau, Chicoutimi, Dolbeau-Mistassini, Havre-Saint-Pierre, La Baie, La Malbaie, La Pocatière, Québec, Saint-Pascal et Sept-Îles, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve est présente depuis longtemps dans notre région. Notre équipe est passée maître dans l'art d'offrir aux gens d'ici des protections adaptées ainsi que des conseils clairs et personnalisés. Nous sommes une compagnie d'assurance québécoise digne de confiance et reconnue pour son approche humaine et son excellente expérience membre. C'est d'ailleurs ce qui nous a permis de nous démarquer, une fois de plus cette année, à titre d'assureur grand public le plus recommandé!

Notre équipe est fière des valeurs mutualistes qui guident notre organisation, depuis la fondation du Groupe Promutuel il y a plus de 170 ans. Fidèles à nos habitudes, nous continuons de déployer tous les efforts nécessaires pour améliorer l'expérience client de nos membres-assurés, accroître notre efficacité opérationnelle, et participer au bien-être économique et social des communautés que nous servons. C'est notre façon à nous d'être LÀ!

Une planification stratégique ambitieuse pour guider nos actions

Heureuse de contribuer au succès de notre organisation plus que centenaire, notre société mutuelle a participé activement aux travaux de la Planification stratégique 2024-2027 du Groupe Promutuel. Notre équipe travaille présentement à déployer plusieurs nouveautés pour offrir une expérience distinctive à nos membres-assurés ainsi qu'à notre personnel. Par la même occasion, nous souhaitons accélérer notre croissance rentable et accroître notre performance opérationnelle. Ce plan guide nos actions et favorise, hors de tout doute, le succès de notre société mutuelle!

Une expérience membre personnalisée

Enrichir l'expérience vécue par nos membres-assurés est primordial pour notre organisation. En ce sens, nous avons, en 2024, poursuivi l'amélioration de notre Espace client en y ajoutant de nouvelles fonctionnalités. En effet, nos membres-assurés ont maintenant la possibilité de procéder au remisage de leur véhicule de tourisme en ligne. Cette option leur permet d'effectuer cette transaction de manière autonome, à leur rythme et au moment de leur choix. De plus, les personnes abonnées à l'Espace client ont désormais l'option de téléverser des documents ou des photos pour les joindre à une demande de réclamation. Cette nouveauté, en plus de faciliter les processus de nos équipes, permet à nos membres-assurés de consulter leurs preuves d'assurance en tout temps et en toute simplicité.

Nos équipes ont également analysé attentivement les parcours de nos membres-assurés lors d'une réclamation en assurance automobile ou habitation, ainsi que le processus de renouvellement en assurance des particuliers. Cette démarche nous a permis de cibler les pistes d'amélioration et les besoins à combler. Les résultats obtenus favoriseront l'optimisation de nos processus et

1 Promutuel Assurance est l'assureur grand public le plus recommandé d'après un sondage réalisé par SOM du 11 au 25 septembre 2024 auprès d'adultes québécois détenant une assurance auto ou habitation émise par un assureur de dommages autorisé à exercer au Québec

les changements significatifs qui seront apportés accroîtront notre rapidité et simplifieront nos communications avec nos membres-assurés.

Enfin, des initiatives ont également été mises en place afin de bonifier la couverture de Proplan, notre formule de protections complémentaires tout-en-un. Ainsi, nos membres-assurés bénéficient d'une couverture plus avantageuse pour leurs véhicules de tourisme et utilitaires, notamment grâce à l'augmentation des sommes allouées pour la location d'un véhicule de remplacement et à la hausse du montant d'assurance prévu pour les dommages causés à un autre véhicule.

Une tempête nommée Debby

Promutuel Assurance du Lac au Fleuve est LÀ pour ses membres-assurés aux moments qui comptent vraiment. Dans tous les cas, nous prenons soin de les servir avec la compassion et le professionnalisme qui font la réputation de notre organisation.

L'année 2024 a été marquée par le passage de la tempête Debby au Québec en août dernier. Selon le Bureau d'assurance du Canada², cette catastrophe a surpassé la tempête de verglas de 1998 en tant qu'événement climatique le plus coûteux de l'histoire du Québec. Heureusement, nos membres-assurés ont été épargnés, ce qui a permis à notre société mutuelle de minimiser les répercussions sur son taux de sinistre.

Cet événement a également mis en lumière l'importance d'améliorer la performance socioenvironnementale des assureurs afin de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et ainsi adapter nos pratiques pour y faire face. Heureusement, Promutuel Assurance est déjà engagée dans cette voie avec l'adoption, en 2023, d'une stratégie de responsabilité sociale d'entreprise qui reflète notre ADN organisationnel axé sur la protection de notre communauté et de notre environnement.

Une performance financière digne de mention

Notre société mutuelle est fière de présenter des résultats 2024 synonymes de performance et de rentabilité. À la fin de l'année qui vient de s'écouler, notre volume des primes³ s'élevait à 114 590 000 \$, ce qui représente une hausse de 12,6 % par rapport à 2023. Notre croissance a dépassé les prévisions en raison de l'augmentation organique du nombre de polices d'assurance et de la hausse des primes, générée pour répondre au marché actuel caractérisé par l'accroissement de la fréquence et de la sévérité des sinistres.

Notre société mutuelle a ainsi comptabilisé un total de 56 471 000 \$ en indemnités versées à nos membres-assurés, ce qui porte notre taux de sinistres à 57 %, comparativement à 53 % en 2023.

Fort de ces résultats exceptionnels, notre société mutuelle dégage un résultat des activités d'assurance de 10 323 000 \$. Cette excellente performance d'assurance jumelée aux hauts rendements des marchés financiers nous ont également permis d'atteindre un résultat global de 14 063 000 \$, lequel est bien au-delà de notre objectif fixé. Il s'agit d'une réelle réussite collective, issue de la collaboration exemplaire de nos équipes et de nos fidèles partenaires. Cette alliance stratégique assure, jour après jour, le succès de notre société mutuelle!

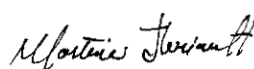
Une multitude de remerciements

Chaque jour, notre belle famille s'agrandit et brille d'un jaune toujours plus vif! Nous tenons à exprimer notre reconnaissance bien sentie aux membres de notre conseil d'administration qui veillent aux orientations stratégiques de notre société mutuelle avec attention et engagement.

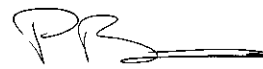
Nous témoignons notre profonde gratitude à notre équipe de gestion ainsi qu'à chaque employée et employé de notre formidable équipe, dévouée à offrir un service incomparable à nos membres-assurés. Vous contribuez activement à la renommée de notre société mutuelle, vous faites une réelle différence dans notre communauté, et c'est tout à votre honneur, bravo!

Nos plus sincères remerciements vont également à tous les cabinets de courtage avec lesquels nous travaillons étroitement, ainsi qu'à nos fidèles partenaires. Notre partenariat repose sur notre souci mutuel de professionnalisme, de collaboration et de solidarité. Vous faites partie de notre équipe à part entière!

Enfin, nous remercions nos 63 440 membres-assurés. C'est grâce à votre confiance inébranlable en notre organisation que notre société mutuelle a obtenu le prestigieux titre d'assureur grand public le plus recommandé en 2024. Nous acceptons cette reconnaissance avec grande fierté et nous comptons multiplier nos efforts pour conserver cette distinction encore longtemps.



Martine Thériault
Présidente



Pierre Raymond
Directeur général

2 Bureau d'assurance du Canada. (2024, 13 septembre). *Événement météorologique le plus coûteux de l'histoire du Québec : les inondations d'août causent près de 2,5 milliards de dollars de dommages assurés*, [en ligne au bac-quebec.qc.ca].

3 Cette mesure est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure conforme la plus comparable « Revenus des activités d'assurance » est présentée dans l'État du résultat global.



Performance 2024 de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve

114,6 M\$
(12,6 %)

En primes
souscrites⁴
(croissance des primes)

10,3 M\$

Résultat
des activités
d'assurance

57 %

Taux de sinistres
net

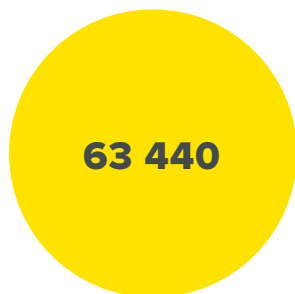
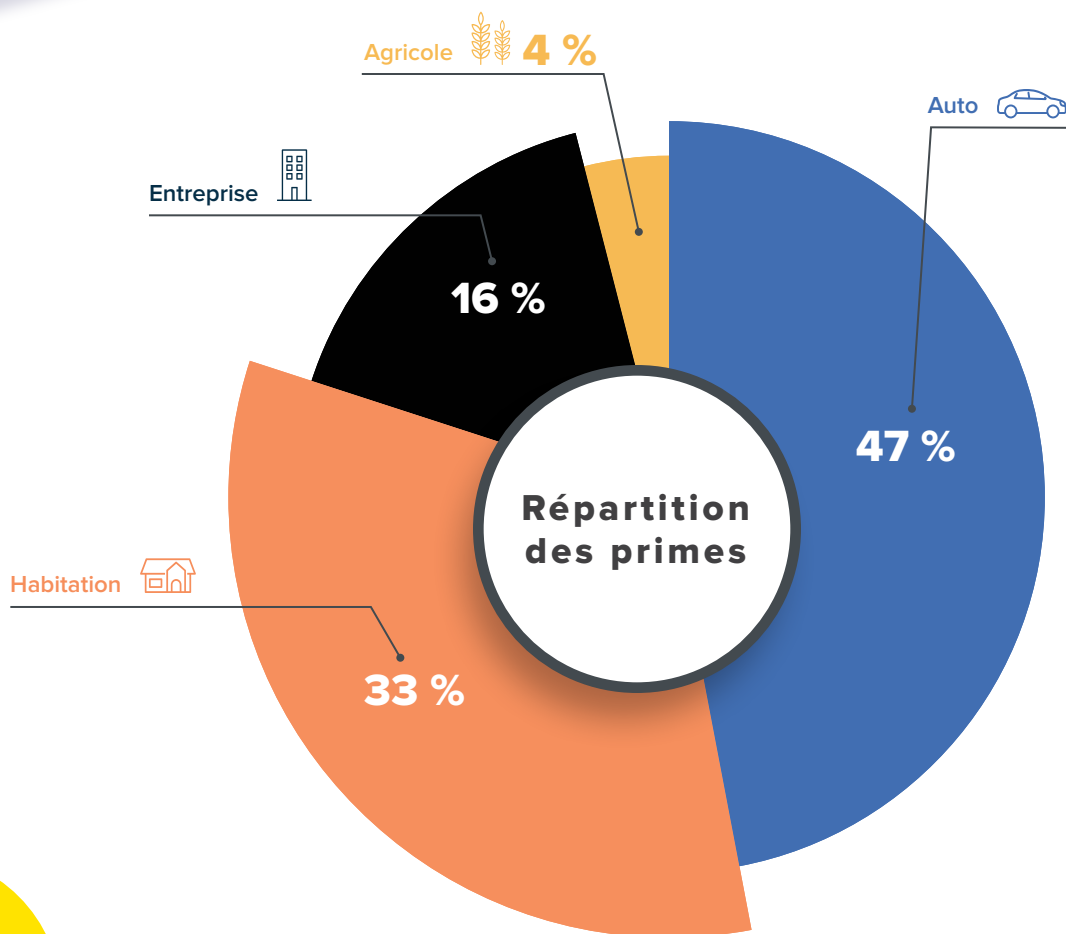
14 M\$

Résultat global

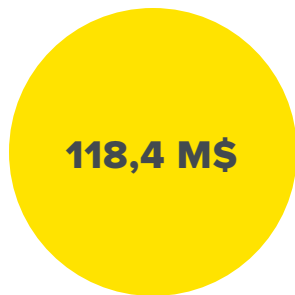
89 %

Taux combiné net

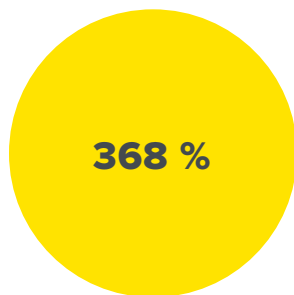
⁴ Cette mesure financière est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure conforme la plus comparable, « Revenus des activités d'assurance », est présentée dans la section « État du résultat global » du Rapport financier 2024.



Membres-assurés



Avoir
des membres



Ratio
de solvabilité

LÀ, tout près de vous

Nos valeurs mutualistes nous motivent à nous impliquer auprès de notre collectivité pour faire une réelle différence.

C'est ainsi que nous appuyons, année après année, des causes, des organismes et des événements qui contribuent concrètement au bien-être économique et social de notre région. C'est notre façon à nous d'être là, près de vous!

EN 2024, NOUS AVONS NOTAMMENT SOUTENU :

- la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma
- la Fondation Vivre ma santé mentale
- le Club Fan-As de Baie-Comeau
- la Journée des aînés
Domaine-du-Roy
- le Festival des pompiers
de Charlevoix
- le Centre Plein Vie de Normandin
- le Festif! de Baie-Saint-Paul 2024
- le Festival Bonjour La Visite
de Saint-Pascal
- l'événement Saguenay en Neige
- le Salon de l'agriculture
- le projet IMPACT
de la Ville de Saguenay
- l'événement l'Halloween
à La Pocatière
- le Club Panache
- le Festival de la Gourgame
- le Tournoi Orange de Sept-Îles
- l'événement Ma 4^e s'anime
à La Pocatière
- la Fondation de l'UQAC
- le Gala de l'excellence et
de l'engagement du Cégep
de La Pocatière
- l'Opération Père Noël
- l'Arbre enchanté des Chevaliers
de Colomb, à Laurier Québec



461 000 \$

**remis en dons et
en commandites
en 2024**



LA 7^E ÉDITION DE L'INITIATIVE AU CŒUR DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Promutuel Assurance du Lac au Fleuve est heureuse de faire rayonner ses valeurs d'entraide et de coopération auprès des gens de chez nous, notamment avec son initiative *Au cœur de votre collectivité*. Ce programme vise à vitaliser notre région en contribuant à la réalisation de projets porteurs pour le bien-être de notre communauté.

Après avoir lancé un appel de projets et mis en place un comité de sélection, nous avons, en 2024, remis près de 300 000 \$ à 67 organismes dans le cadre de cette initiative. Félicitations à toutes les personnes dévouées derrière ce bel élan de générosité!

Depuis 2022, un volet Coup de cœur a été ajouté afin de faire rayonner les organismes au sein de leur communauté en plus de leur apporter une aide supplémentaire. À l'issue des délibérations du jury, cinq projets ont été soumis au vote du public dans les régions de Charlevoix, de la Côte-Nord, de la Côte-de-Beaupré, du Kamouraska et du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de déterminer un coup de cœur régional. Les cinq organismes lauréats ont reçu une somme additionnelle de 5 000 \$.

Depuis l'instauration du programme en 2015, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve aura permis la réalisation de 391 initiatives en attribuant 1 478 267 \$ aux organismes pour la poursuite essentielle de leur travail au sein de leurs communautés respectives.

Rendez-vous sur notre [site Web](#) pour connaître la liste des projets lauréats.

PLUS DE 5,7 M\$ VERSÉS EN RISTOURNE À NOS MEMBRES-ASSURÉS

Puisque nous avons obtenu d'excellents résultats en 2024, nous avons le plaisir d'annoncer le versement d'une ristourne cette année. Nous souhaitons ainsi remercier nos membres-assurés de la confiance qu'ils nous accordent pour la protection de leurs biens. Cette ristourne, qui correspond à 5 % du volume des primes, sera versée sous forme de chèque à nos membres-assurés à l'automne 2025. En effet, tenant compte des résultats financiers au 31 décembre 2024, les critères établis dans la politique d'attribution de ristourne en vigueur au sein de notre société mutuelle sont respectés. C'est pour nous une belle façon de lancer 2025, aussi connue sous le nom d'Année internationale des coopératives!



NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE EN GESTES CONCRETS

Comme nous avons à cœur de protéger nos communautés et notre environnement, nous adoptons des pratiques durables. En ce sens, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve a mis sur pied un comité RSE afin de mettre en place plusieurs initiatives pour faire vivre notre responsabilité sociale d'entreprise. En plus de prôner l'élimination de produits à usage unique, une analyse visant à diminuer notre empreinte carbone est en cours.



www.promutuelassurance.ca/du-lac-au-fleuve



Coordination et rédaction :
Direction principale – Communication et affaires publiques du Groupe Promutuel

Conception graphique :
Direction principale – Marketing et affaires électroniques du Groupe Promutuel



2024

Rapport financier

Gouvernance

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour assurer une structure et un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos membres-assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

Rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration et de la direction

Nos membres du conseil d'administration ainsi que nos membres de la direction doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

Gestion du risque d'entreprise

Notre société mutuelle dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment l'auditeur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, un comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique formé au sein du conseil d'administration, notre société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance de notre société mutuelle inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation de la gouvernance basé sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
État de la situation financière	6
État du résultat global	8
État des variations des capitaux propres	9
État des flux de trésorerie	10
Notes afférentes aux états financiers	11

Administrateurs

Les 63 440 membres-assurés de la société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Martine Thériault*, présidente	Alma
Louise Tremblay* °, vice-présidente et présidente du comité d'éthique	Lac-Kénogami
Jocelyn Benoit°	La Pocatière
Stéphanie Gingras°	La Pocatière
Michel Gosselin**	Saint-Ferréol-les-Neiges
Jocelyn Lavoie* **, président du comité d'audit	Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Pascale Lévesque°	Mont-Carmel
Jacques Néron	Alma
Roger Taillon**	Saint-Prime

* membre du comité exécutif RH

** membre du comité d'audit

° membre du comité d'éthique

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes IFRS de comptabilité.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2024 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Pierre Raymond

Baie-Saint-Paul, le 21 février 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de
Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Promutuel Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 5 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres points

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 23 février 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener de la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 27 février 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A129086

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers de Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale, préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Pierre Lepage
Fellow, Institut canadien des actuaires

Québec, le 21 février 2025

État de la situation financière

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023 Retraités (Note 5)
PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 554 \$	579 \$
Placements (Note 15)	153 477	139 046
	156 031	139 625
AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	84	117
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	667	
Autres débiteurs	5	12
	756	129
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	1 039	
Actifs au titre des traités de réassurance détenus (Note 21)	6 800	8 978
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Actif au titre des régimes de retraite (Note 10)	289	197
Autres	36	32
	325	229
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE (Note 17)	250	250
ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (Note 18)	1 167	587
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 19)	4 483	4 480
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 20)	461	234
	171 312 \$	154 512 \$

Engagements et éventualités (Note 29)

Événements postérieurs à la date de clôture (Note 34)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Martine Thériault, présidente



Jocelyn Lavoie, président du comité d'audit

État de la situation financière

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023 Retraités (Note 5)
Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 21)	39 702 \$	38 595 \$
CRÉDITEURS		
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale		484
Frais courus et autres fournisseurs (Note 23)	6 185	306
Taxes de vente	771	629
	6 956	1 419
PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE		3 877
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 10)	1 258	2 925
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 12)	3 749	2 694
OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 24)	1 218	636
CAPITAUX PROPRES		
Surplus d'apport	33 236	33 236
Ristourne communautaire (Note 26)	2 846	1 489
Excédents non répartis	80 833	69 611
Cumul des autres éléments du résultat global (Note 27)	1 514	30
	118 429	104 366
	171 312 \$	154 512 \$

État du résultat global

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2024	2023 Retraités (Note 5)
Revenus des activités d'assurance (Note 21)	112 428 \$	99 345 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (Note 22)	(91 499)	(82 450)
Résultat des activités d'assurance afférent aux contrats d'assurance	20 929	16 895
Cession de réassurance sur les primes (Note 21)	(12 136)	(9 557)
Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus (Note 21)	1 530	6 620
Résultat net des traités de réassurance détenus	(10 606)	(2 937)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	10 323	13 958
Revenus de placement (Note 7)	18 037	11 821
Dépenses de placement (Note 7)		(21)
Intérêts sur les obligations locatives	(38)	(31)
Revenus (dépendances) d'intérêts sur financement des régimes de retraite	(131)	1
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance (Note 21)	(937)	(685)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance (Note 21)	180	204
RÉSULTAT FINANCIER NET	17 111	11 289
Autres revenus (Note 8)	238	174
Autres frais (Note 9)	(5 240)	(4 604)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET RISTOURNE	22 432	20 817
Ristourne aux membres (Note 11)	5 715	
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	16 717	20 817
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 12)	4 138	5 159
RÉSULTAT NET	12 579 \$	15 658 \$
RÉSULTAT GLOBAL		
RÉSULTAT NET	12 579 \$	15 658 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nets des impôts	56	102
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nettes (nets) des impôts	(91)	10
	(35)	112
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets (nettes) des impôts	1 519	(2 011)
Total des autres éléments du résultat global	1 484	(1 899)
RÉSULTAT GLOBAL	14 063 \$	13 759 \$

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Ristourne commu- nautaire	Surplus d'apport	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global		Total
				Gains (pertes) sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2022	1 629 \$	33 236 \$	45 679 \$	(52) \$	1 981 \$	82 473 \$
Effet des corrections de l'évaluation de la juste valeur de placements (Note 5)			8 134			8 134
Solde au 31 décembre 2022 retraité	1 629	33 236	53 813	(52)	1 981	90 607
Résultat global			15 658	112	(2 011)	13 759
Affectation de réserve (Note 26)	94		(94)			
Utilisation de réserve (Note 26)	(234)		234			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 489 \$	33 236 \$	69 611 \$	60 \$	(30) \$	104 366 \$
Résultat global			12 579	(35)	1 519	14 063
Affectation de réserve (Note 26)	1 577		(1 577)			
Utilisation de réserve (Note 26)	(220)		220			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 846 \$	33 236 \$	80 833 \$	25 \$	1 489 \$	118 429 \$

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024	2023 Retraités (Note 5)
OPÉRATIONS		
Résultat avant impôts	16 717 \$	20 817 \$
Impôts recouvrés (payés) sur le résultat	(8 533)	4 859
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Frais (revenus) au titre des contrats d'assurance (Note 21)	(19 992)	(16 210)
Frais (revenus) au titre des traités de réassurance (Note 21)	10 426	2 733
Amortissement des immobilisations corporelles	480	371
Amortissement des immobilisations incorporelles	123	106
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	223	206
Pertes (gains) sur placements réalisé(e)s	(1 558)	(571)
Pertes (gains) sur placements non réalisé(e)s	(15 465)	(10 302)
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	(27)	15
Dépréciation d'actif		109
Frais relatifs aux régimes de retraite	1 087	654
Revenus capitalisés sur les placements	(69)	(71)
Intérêts sur les obligations locatives	38	31
	(16 550)	2 747
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Actifs ou Passifs au titre des traités de réassurance (Note 21)	(8 248)	(1 717)
Actifs ou Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 21)	21 099	13 153
Autres débiteurs	(627)	(39)
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(4)	(22)
Créditeurs	5 537	(41)
Cotisations aux régimes de retraite	(780)	(662)
	427	13 419
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(18 558)	(30 875)
Immobilisations corporelles	(490)	(177)
Immobilisations incorporelles	(350)	
Dispositions		
Placements	21 171	15 644
Immobilisations corporelles	34	
	1 807	(15 408)
FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations locatives	(259)	(235)
	(259)	(235)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 975	(2 224)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 14)	579	2 803
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 14)	2 554 \$	579 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 951, boulevard Monseigneur-de-Laval, Baie-Saint-Paul, (Québec), G3Z 2W3, Canada.

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES

Les informations significatives sur les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indication contraire. Voir la Note 4 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité. Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte d'IFRS 17 :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- Actifs au titre des traités de réassurance détenus;
- Passifs au titre des contrats d'assurance.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 21 février 2025.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs ou passifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global. Le classement des instruments financiers est généralement basé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré ainsi qu'en fonction des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-après :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Obligations	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Fonds mutuels	À la juste valeur par le biais du résultat net
Actions ordinaires	À la juste valeur par le biais du résultat net
Sociétés en commandite	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel	À la juste valeur par le biais du résultat net
Autres débiteurs	Coût amorti
Créditeurs et parts sociales	Coût amorti

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits dans les revenus de placement au résultat au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes.

a) À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la JVRN;
- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la JVAERG sont classés à la JVRN.

De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la JVAERG peut être désigné comme étant à la JVRN lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. La Société n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la JVRN.

Les actifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les profits ou les pertes de juste valeur étant comptabilisés en résultat net.

Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les dividendes ou les intérêts reçus à l'égard de l'actif financier et est inclus dans le poste *Revenus de placement*.

b) Au coût amorti

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des revenus d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance, et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes. Les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les revenus d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

c) À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la JVAERG sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, les variations de la valeur comptable de ces actifs financiers résultant des profits et pertes de change, des dépréciations ou reprises de dépréciations et des revenus d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisées en résultat net. Toutes les autres variations de la valeur comptable de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERG. Lors de la décomptabilisation de ces actifs financiers, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net.

d) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net.

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque la Société échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, la Société comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Si la modification n'est pas substantielle, la différence entre la valeur comptable du passif avant la modification et la valeur actualisée des flux de trésorerie après modification doit être comptabilisée en résultat net à titre de profit ou de perte sur modification dans les *Revenus nets de placement*.

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs détenus en vue de la vente ne sont plus amortis et sont présentés séparément à l'état de la situation financière pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente et non d'une utilisation continue. L'actif doit être disponible pour sa vente immédiate et que sa vente doit être hautement probable au cours du prochain exercice.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la JVAERG et au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

La Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

a) Augmentation importante du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, la Société tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS (SUITE)

a) Augmentation importante du risque de crédit (suite)

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, la Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté.

b) Définition de défaillance

La Société considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- Le manquement à des clauses financières restrictives par un débiteur;
- Les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris la Société (sans tenir compte des garanties détenues par la Société).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, la Société considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

c) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

d) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance (c'est-à-dire l'ampleur des pertes si la défaillance se produit) et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives, comme il est indiqué ci-dessus. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Si, pour la période de présentation de l'information financière précédente, la Société a évalué la correction de valeur pour pertes de l'instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, mais qu'elle détermine à la date de clôture de la période considérée que les conditions relatives aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie ne sont plus remplies, elle évalue la correction de valeur pour pertes à la date de clôture de la période considérée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, sauf pour les actifs pour lesquels la méthode simplifiée a été utilisée.

La Société comptabilise un gain ou une perte de valeur et un ajustement correspondant à la valeur comptable des actifs financiers par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en obligations qui sont évalués à la JVAERG, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERG, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus de placement, à l'exception des instruments financiers classés à la JVAERG qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle.

Au 1^{er} janvier 2024, la direction a revu la durée d'utilité et le mode d'amortissement de certaines catégories d'immobilisations corporelles. Ces changements d'estimations comptables conformément à IAS 8 ont été appliqués de manière prospective. Les effets de ces modifications ont été comptabilisés dans l'exercice en cours et seront pris en compte pour les périodes futures touchées par ces révisions. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, ces modifications n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers de la Société. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Durée
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Mobilier-équipement	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Automobile	Linéaire	5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement et les gains ou pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Clientèle	Linéaire	5 années police

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement de la clientèle et les gains ou les pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

AUTRES PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La Société comptabilise les impôts sur le résultat global suivant la méthode axée sur l'état de la situation financière. La provision pour impôts sur le résultat global comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé, calculé sur une base non actualisée, découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat global, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat global.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs, dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers à la JVAERG et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Le surplus d'apport correspond à la juste valeur des actifs nets transférés par une mutuelle lors d'une fusion de deux Sociétés mutuelles.

CONTRATS D'ASSURANCE

Classification des contrats et séparation des composantes

La Société doit évaluer si ses contrats d'assurance doivent être comptabilisés en vertu de la norme IFRS 17 ou en vertu d'autres normes.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Classification des contrats et séparation des composantes (suite)

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. Les contrats émis par la Société sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance important pour une autre partie (le « titulaire de la police ») en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») porte préjudice au titulaire. Le risque d'assurance est important si un événement assuré peut donner lieu au paiement de sommes supplémentaires importantes par la Société au titulaire dans n'importe quel scénario possédant une substance commerciale – même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou que l'espérance mathématique des flux de trésorerie éventuels actualisés ne représente qu'une faible part de l'espérance mathématique des flux de trésorerie actualisés restants du contrat d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance significatif, en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit. Cette évaluation est effectuée pour chaque contrat, à la date d'émission du contrat.

En procédant à cette évaluation, la Société prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Les contrats d'assurance et les traités de réassurance détenus par la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

Regroupement d'un ensemble ou d'une série de contrats

Il arrive que la Société conclut deux ou plusieurs contrats en même temps avec les mêmes contreparties ou avec des contreparties qui lui sont liées, pour exercer un effet commercial d'ensemble. La Société comptabilise un tel ensemble de contrats comme un seul contrat d'assurance lorsque cela reflète la substance des contrats. Pour procéder à cette évaluation, la Société se demande si :

- Les droits et obligations diffèrent selon que les contrats sont examinés collectivement ou individuellement;
- La Société est incapable d'évaluer un contrat sans tenir compte de l'autre.

Séparation des composantes

La Société examine ses contrats d'assurance et de réassurance pour déterminer s'ils contiennent des composantes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. Les contrats de la Société ne comprennent aucune composante distincte nécessitant une séparation.

Niveau de regroupement des contrats

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats, auxquels sont appliquées les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la Société sépare les contrats en fonction de leur date d'émission. Une cohorte contient tous les contrats qui ont été émis au cours d'une période de 12 mois. Chaque cohorte est ensuite subdivisée en trois groupes de contrats, soit les :

- Contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
- Contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- Autres contrats, s'il existe de tels contrats.

La Société exerce son jugement pour déterminer à quel niveau de détail elle dispose des informations suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un ensemble feront partie du même groupe. En l'absence de telles informations, la Société évalue chaque contrat individuellement. La composition des groupes établis lors de la comptabilisation initiale n'est pas réévaluée par la suite.

La Société suppose qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. La Société évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats, qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Comptabilisation

La Société comptabilise les groupes de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire d'un contrat du groupe devient exigible ;
- La date à laquelle un groupe de contrats devient déficitaire.

Périmètre des contrats

L'évaluation du groupe de contrats d'assurance comprend l'ensemble des flux de trésorerie futurs qui devraient être compris dans le périmètre de chacun des contrats d'assurance du groupe.

Afin de déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat, la Société doit analyser à la fois ses droits et obligations substantiels découlant des modalités du contrat et découlant également des lois et règlements applicables ainsi que des pratiques commerciales habituelles. La Société détermine que les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle la Société a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Méthodes d'évaluation des contrats d'assurance

La Société applique la méthode de la répartition des primes (« MRP ») à tous ses contrats d'assurance. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue le passif au titre de la couverture restante au montant des primes reçues. Les primes dues à la Société pour des services prévus aux contrats d'assurance déjà fournis au cours de la période, mais qui n'ont pas encore été reçues à la fin de la période de présentation de l'information financière, sont incluses dans le passif au titre de la couverture restante. La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ultérieure correspond à la valeur comptable au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des primes reçues au cours de la période et du montant comptabilisé en revenus des activités d'assurance pour les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de cette période.

La Société a déterminé que ses contrats d'assurance, dont la période de couverture ne dépasse pas un an, ne comportent pas de composant financement important. La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier de tels contrats d'assurance.

La valeur comptable du passif au titre des sinistres survenus est évaluée en appliquant le modèle général. Après la comptabilisation initiale, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance inclut une estimation du passif au titre des sinistres survenus à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus comprend l'obligation de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits et les autres charges afférentes aux activités d'assurance découlant de services passés et comprend l'obligation liée aux sinistres survenus, mais non encore déclarés. L'estimation actuelle du passif au titre des sinistres survenus comprend les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services actuels et passés affectés au groupe à la date de clôture.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont les estimations actuelles, objectives et pondérées par les probabilités, de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, y compris un ajustement au titre du risque non financier. Pour arriver à une moyenne pondérée selon les probabilités, la Société tient compte de divers scénarios pour envisager l'éventail complet des résultats possibles, en prenant en considération l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions des agents et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers, les coûts liés aux technologies et autres. La Société a fait le choix d'amortir ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la MRP, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus des contrats d'assurance émis et des traités de réassurance détenus, et de l'élément de perte du passif compris au passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprennent un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation. La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier applicable sur les traités détenus.

Contrats déficitaires

En vertu de la MRP, au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun groupe de contrats n'est potentiellement déficitaire, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire.

Une évaluation quantitative est produite à la fin d'année financière afin de valider si un groupe de contrats peut être déficitaire au moment de sa comptabilisation initiale. De plus, si un fait ou circonstance indique qu'un groupe de contrats pourrait devenir déficitaire en cours d'année, la Société procèdera également à une évaluation quantitative. Ce calcul détermine si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminée selon la MRP est inférieure à l'estimation découlant de l'évaluation quantitative, ce qui engendrerait un élément de perte. L'élément de perte est déterminé en fonction d'un modèle où les flux de trésorerie d'exécution liés aux primes et aux sinistres sont estimés à la date de comptabilisation initiale. Les flux incluent la valeur temps de l'argent ainsi que l'ajustement au titre du risque non financier. Si l'évaluation équivaut à une sortie de trésorerie nette, celle-ci sera incluse au passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte est atténué par un composant de recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Traités de réassurance détenus

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque d'assurance. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à un réassureur. La Société présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans l'état de la situation financière et l'état du résultat global afin de démontrer les obligations à l'endroit des titulaires de polices ainsi que l'importance du risque de crédit associé aux opérations de réassurance.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Traités de réassurance détenus (suite)

Les traités de réassurance détenus sont comptabilisés conformément à IFRS 17 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'assurance. Cela comprend la condition selon laquelle le contrat doit transférer un risque d'assurance important. Les traités de réassurance ne transfèrent un risque d'assurance important que s'ils transfèrent au réassureur la quasi-totalité du risque d'assurance afférent à la portion réassurée des contrats d'assurance sous-jacents, et ce, même s'ils n'exposent pas l'émetteur (le réassureur) à une possibilité de perte importante.

La Société comptabilise les groupes de traités de réassurance à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de traités;
- La date à laquelle un groupe de traités d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Pour regrouper les traités de réassurance détenus, la Société délimite les portefeuilles de la même manière qu'elle délimite les portefeuilles de contrats d'assurance sous-jacents émis. La Société considère qu'elle ne détient qu'un seul portefeuille de réassurance distinct.

La Société répartit dans trois groupes les traités de réassurance détenus composant un portefeuille :

- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, génèrent un profit net ;
- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de générer par la suite un profit net ;
- Tout contrat de réassurance restant détenu dans le portefeuille.

La Société applique la MRP à tous ses traités de réassurance détenus. La Société applique les mêmes conventions comptables pour évaluer un groupe de traités de réassurance détenus que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

En vertu de la MRP, l'évaluation initiale de l'actif au titre de la couverture restante est égale à la prime de réassurance payée. La Société évalue le montant relatif aux services restants en répartissant la prime payée sur la période de couverture du groupe. Pour tous les traités de réassurance détenus, cette répartition est effectuée en fonction de l'écoulement du temps.

La Société suppose que les traités de réassurance détenus ne donneront pas lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire.

Lorsque les traités de réassurance détenus couvrent un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, la Société ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante et comptabilise un profit lorsque, au cours de la même période, elle comptabilise une perte à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. La comptabilisation de ce profit donne lieu à la comptabilisation du composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de traités de réassurance détenus.

Modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat, si les modalités du contrat d'assurance sont modifiées et que les conditions suivantes sont remplies :

- Si les conditions modifiées avaient été prévues au moment de la passation du contrat, la Société aurait conclu que le contrat modifié :
 - Se situe hors du champ d'application d'IFRS 17 ;
 - Donne lieu à un contrat d'assurance différent après séparation des composants du contrat hôte ;
 - Donne lieu à un périmètre du contrat substantiellement différent ;
 - Aurait été classé dans un groupe de contrats d'assurance différent. Le contrat initial répondait à la définition d'un contrat d'assurance avec participation directe, mais le contrat modifié n'y répond plus.
- Le contrat initial était comptabilisé au moyen de la MRP, mais le contrat modifié ne satisfait plus aux conditions requises pour l'application de cette méthode.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Modification et décomptabilisation (suite)

La Société ajuste les revenus des activités d'assurance de manière prospective à compter de la date de modification du contrat.

La Société décomptabilise un contrat d'assurance si, et seulement si, le contrat est :

- Éteint (lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée) ;
- Modifié (et la modification apportée satisfait aux critères de décomptabilisation).

Présentation

Les portefeuilles de contrats d'assurance, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément à l'état de la situation financière, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif.

La Société ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le risque financier et le risque non financier. Elle inscrit la totalité de la variation dans le résultat des activités d'assurance.

Revenus des activités d'assurance

Comme la Société applique la MRP, elle comptabilise les revenus des activités d'assurance de la période en fonction de l'écoulement du temps, en répartissant les encaissements de primes attendus, y compris les ajustements liés à l'expérience découlant des primes, entre les périodes de service. Toutefois, lorsque le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, les encaissements de primes sont répartis en fonction du rythme attendu de charges afférentes aux activités d'assurance engagées.

Comme la Société fournit des services d'assurance en vertu d'un groupe de contrats d'assurance émis, elle réduit son passif au titre de la couverture restante et comptabilise des revenus des activités d'assurance, qui sont évalués au montant de la contrepartie à laquelle la Société estime avoir droit en échange de ces services.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Résultat net des traités de réassurance détenus

Les revenus ou les charges liés aux traités de réassurance détenus sont répartis entre les deux montants suivants :

- Cession de réassurance sur les primes ;
- Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus.

Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance

Les revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance reflètent l'incidence de la valeur temps de l'argent et de ses variations de la valeur temps de l'argent, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations d'un groupe de contrats d'assurance et d'un groupe de traités de réassurance détenus.

La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier des contrats d'assurance dont la période de couverture ne dépasse pas un an.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise l'accès à l'assurance automobile à tous. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires et les commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur des périodes allant de 3 à 8 ans.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire au résultat net.

Les actifs au titre du droit d'utilisation (Note 18) et les obligations locatives (Note 24) sont présentés distinctement dans l'état de la situation financière de la Société. La charge d'intérêt est présentée distinctement dans les résultats et l'amortissement est présenté dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsque la dépense est attribuable aux activités d'assurance; sinon elle est présentée dans les « Autres frais ».

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 32 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques portés lors de l'application des conventions comptables

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation de la dépréciation. Également, les contrats d'assurance et de réassurance nécessitent le recours au jugement dans plusieurs situations, tel que décrites ci-dessous.

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, portés par la direction lors de l'application des conventions comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Appréciation de l'importance du risque d'assurance : La Société exerce son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance important à l'émetteur. Un contrat transfère un risque d'assurance important si, et seulement si, un événement assuré peut amener la Société à payer des sommes supplémentaires qui sont importantes dans n'importe quel scénario et uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée en cas de survenance de l'événement assuré, et ce, même si l'événement assuré est extrêmement improbable. L'appréciation de la question de savoir si les sommes supplémentaires à payer à la survenance d'un événement assuré sont importantes et s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée fait appel à des jugements importants et se fait contrat par contrat, au moment de la comptabilisation initiale. Les types de contrats pour lesquels l'exercice du jugement est requis sont ceux qui transfèrent un risque financier et un risque d'assurance et dans lesquels le composant d'assurance est celui qui fournit le moins d'avantages.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Combinaison de contrats d'assurance : Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance doit être traité comme un seul contrat, il faut porter des jugements importants et effectuer un examen rigoureux. Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance exercent, ou sont destinés à exercer, un effet commercial d'ensemble, la Société examine si les droits et obligations sont différents selon qu'ils sont pris en considération de façon collective ou individuelle et si la Société n'est pas en mesure d'évaluer un contrat sans prendre l'autre en considération.

Séparation des composants non assurantiels des contrats d'assurance : La Société émet certains contrats d'assurance qui comportent plusieurs éléments en plus de la prestation du service de couverture d'assurance. Certains de ces éléments doivent être séparés et comptabilisés en appliquant d'autres normes, tandis que d'autres éléments sont évalués selon le modèle d'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer si les composants satisfont aux critères de séparation et s'ils doivent être séparés, la Société porte des jugements importants.

Séparation des composants assurance d'un contrat d'assurance : La Société émet des contrats d'assurance qui combinent la protection offerte au titulaire avec des protections contre différents types de risques d'assurance dans un seul contrat. La norme IFRS 17 n'exige pas ni ne permet la séparation des composants d'un contrat d'assurance à moins que la forme juridique d'un contrat unique ne reflète pas la substance de ses droits et obligations contractuels. Dans ce cas, des éléments d'assurance distincts doivent être comptabilisés. La réfutation de la présomption que le « contrat seul » constitue l'unité de comptabilisation nécessite un jugement important et n'est pas un choix de convention comptable. Afin de déterminer si un contrat reflète ou non sa substance, la Société étudie l'interdépendance entre les divers risques couverts, la capacité de tous les composants d'arriver à échéance indépendamment les uns des autres, et la capacité d'établir un prix et de vendre les composants séparément.

Détermination du périmètre du contrat : L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance englobe tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre du contrat. Pour déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, la Société tient compte de ses droits et obligations substantiels découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires, et de ses pratiques commerciales habituelles. Les flux de trésorerie sont considérés comme hors du périmètre du contrat si la Société a la capacité pratique de modifier le prix d'un contrat existant en fonction de la réévaluation des risques et si le prix de la couverture du contrat jusqu'à la date de réévaluation tient uniquement compte des risques s'étendant jusqu'à la prochaine date de réévaluation. La Société exerce son jugement pour déterminer si elle a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement tous les risques posés par le contrat ou le portefeuille. La Société tient compte des restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire lorsqu'elle procède à son appréciation et exerce son jugement pour déterminer si ces restrictions ont une substance commerciale.

Identification des portefeuilles : La Société définit un portefeuille comme un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats appartenant à une même ligne de produits devraient faire partie d'un même portefeuille, car ils comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. L'exercice du jugement est requis pour identifier les risques similaires et déterminer comment les contrats sont gérés.

Niveau de regroupement : La Société exerce son jugement pour faire la distinction entre les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats rentables.

Appréciation des flux de trésorerie directement attribuables : La Société exerce son jugement pour déterminer si les flux de trésorerie sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance particulier. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance que s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels de la Société, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe. Dans son estimation des flux de trésorerie d'exécution, la Société inclut également les affectations de frais généraux fixes et variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Appréciation de l'importance d'une modification : La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si les critères de décomptabilisation sont remplis. La Société exerce son jugement pour déterminer si les modalités modifiées du contrat font en sorte que le contrat initial satisfait aux critères de décomptabilisation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations de la Société

Les estimations et hypothèses importantes concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite sont présentées à la Note 10 alors que celles concernant les contrats d'assurance et de réassurance sont présentées ci-dessous.

L'analyse qui suit présente les principales estimations qui ont été utilisées par la direction aux fins de l'application des conventions comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Les estimations peuvent subir une variation importante au cours de l'exercice qui suit leur établissement ou jusqu'au règlement ultime des sinistres. Cette variation est imputable à des événements qui ne sont pas encore survenus à la date de présentation de l'information financière et qui peuvent ne pas se réaliser avant un certain temps. Cette variation peut être aussi comptabilisée lors de la disponibilité d'informations supplémentaires, lors de changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou lors d'écarts importants par rapport aux tendances historiques de gravité ou de fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Pour évaluer les contrats d'assurance et de réassurance conformément à IFRS 17, la Société a établi des estimations relativement aux éléments importants ci-après. Ces estimations font partie intégrante des soldes d'actifs et de passifs au titre de contrats d'assurance et d'actifs et de passifs au titre des traités de réassurance détenus :

- Taux d'actualisation;
- Ajustement au titre du risque non financier.

Chacun de ces éléments, y compris les méthodes d'estimation et les hypothèses de la Société ainsi que les autres sources d'incertitude relative aux estimations, sont décrits plus amplement ci-après.

Méthode d'estimation des taux d'actualisation

La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride, qui combine les méthodes ascendante et descendante, où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance.

Les primes de liquidité sont définies à partir du rendement du portefeuille de référence ajusté d'où est soustrait le rendement sans risque. Le portefeuille de référence est constitué d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales.

Le portefeuille de référence est ajusté pour éliminer les caractéristiques de risque qui ne sont pas inhérentes aux contrats d'assurance. Étant donné que la modélisation se fait à partir d'obligations, aucun ajustement pour le risque de marché n'est requis. L'utilisation de titres canadiens élimine le risque de change. Le risque de crédit est exclu des primes de liquidité à partir de probabilités de défaut produites par Moody's. Un multiple de 2 est utilisé pour tenir compte du risque de défaut inattendu.

La Société utilise comme portefeuille de référence les Fonds SEC d'obligations du Fonds de placement Promutuel ainsi qu'un portefeuille complémentaire afin de compléter la courbe d'actualisation. La Société utilise des données observables sur le marché obligataire. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués. Étant donné la courte période de règlement des sinistres, la Société n'a pas à déterminer de taux d'actualisation au-delà de la période observable.

La Société se fonde sur le prix de marché de dérivés de crédit comme point de référence. La principale source d'incertitude relative aux estimations consiste dans la détermination des taux d'actualisation au-delà de la dernière période observable pour laquelle des dérivés de crédit sont disponibles. Une autre source principale d'incertitude relative aux estimations consiste dans l'estimation de l'incidence des différences quant au montant, à l'échéancier et à l'incertitude entre les flux de trésorerie des éléments du portefeuille de référence et ceux du groupe de contrats d'assurance.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Méthode d'estimation des taux d'actualisation (suite)

Pour obtenir la courbe des taux à partir du portefeuille d'éléments de référence, la Société utilise des données de marché observables, comme les prix du marché sur un marché actif. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués.

La Société a utilisé les courbes de taux suivantes pour actualiser les flux de trésorerie:

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Passif au titre des sinistres survenus				
2024	3.52 %	3.49 %	3.70 %	4.48 %
2023	5.09 %	4.72 %	4.61 %	4.79 %
Passif au titre de la couverture restante				
2024	3.28 %	3.24 %	3.44 %	4.17 %
2023	4.84 %	4.25 %	4.07 %	4.28 %

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par la Société pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers. Les risques non financiers peuvent comprendre plusieurs risques, comme le risque de déchéance et le risque de charges. Il reflète le degré de variabilité des flux de trésorerie futurs attendus et le prix propre à la Société de la prise en charge de ce risque, et rend compte du degré d'aversion au risque de la Société. La Société détermine l'ajustement au titre du risque non financier selon la méthode de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse (automobile, biens et responsabilité civile) basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

Le niveau de confiance résultant de l'application de cet ajustement au titre du risque est estimé. Il se situe entre 67 % et 71 % (entre 67 % et 71 % en 2023).

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

Au cours de l'exercice 2024, la Société a adopté les nouveaux amendements et les nouvelles normes suivants:

IAS 1 Présentation des états financiers

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers. Ces modifications visent à exiger que les entités fournissent dans les notes, dans les circonstances spécifiées, des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

IFRS 16 Contrats de location

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie et l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir. Ces modifications consistent en l'ajout de nouvelles obligations d'information visant à accroître la transparence quant aux accords de financement de fournisseurs et à leur incidence sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et sur l'exposition de celle-ci au risque de liquidité. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

i) Nouvelles conventions comptables appliquées (suite)

IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie et l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir. Ces modifications consistent en l'ajout de nouvelles obligations d'information visant à accroître la transparence quant aux accords de financement de fournisseurs et à leur incidence sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et sur l'exposition de celle-ci au risque de liquidité.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur

IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir et IFRS 9, Instrument financiers

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, Instruments financier : Informations à fournir et IFRS 9, Instruments financiers suite à l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7. L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications à l'IFRS 7 et l'IFRS 9 qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers qui remplacera l'actuelle IAS 1, Présentation des états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

5 JUSTE VALEUR DE LA PARTICIPATION AU CAPITAL DANS PROMUTUEL RÉASSURANCE ET FONDS DE GARANTIE GROUPE PROMUTUEL FÉDÉRATION

La juste valeur de la participation au capital dans Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération (Note 15 placements) au moment de la transition à l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 a été augmentée de 11 067 \$. Les effets ont été comptabilisés par le biais d'ajustements aux capitaux propres. Les capitaux propres au 1^{er} janvier 2023 ont été augmentés d'un montant de 8 134 \$ après l'ajustement de 2 933 \$ sur l'actif d'impôts différés net. Les états financiers de 2023 ont été retraités pour refléter la juste valeur ajustée.

Le tableau suivant présente l'impact sur les états financiers en 2023 :

Pour l'exercice terminé le

31 décembre 2023

Augmentation du revenus de placement (Note 7)	2 308 \$
Augmentation de la charge d'impôts sur le résultat (Note 12)	612 \$
Augmentation du résultat net	1 696 \$

Au 31 décembre 2023

Augmentation des Placements (Note 15)	13 375 \$
Augmentation des passifs d'impôt différé (Note 12)	3 545 \$
Augmentation des capitaux propres	9 830 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 TOTAL DES REVENUS

	2024	2023 retraités
Revenus des activités d'assurance	112 428 \$	99 345 \$
Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus	1 530	6 620
Revenus de placement	18 037	11 821
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance	(937)	(685)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	180	204
Autres revenus	238	174
Total des revenus	131 476 \$	117 479 \$

7 REVENUS ET DÉPENSES DE PLACEMENT ET RÉSULTAT FINANCIER NET

Les tableaux suivants présentent les revenus et dépenses de placement :

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Revenus d'intérêts	\$ 213	\$ 310	\$ 523	\$
Total des revenus d'intérêts	213	310	523	
Dividendes	491		491	
Total des revenus de placement	491	213	310	1 014
Gains (pertes) sur disposition de placement	1 435	123		1 558
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements	15 465			15 465
Total des gains (pertes) sur les placements	16 900	123		17 023
	17 391 \$	336 \$	310 \$	18 037 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Revenus d'intérêts	\$ 216	\$ 242	\$ 458	\$
Total des revenus d'intérêts	216	242	458	
Dividendes	490		490	
Total des revenus de placement	490	216	242	948
Gains (pertes) sur disposition de placement	585	(14)		571
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements	10 302			10 302
Total des gains (pertes) sur les placements	10 887	(14)		10 873
	11 377 \$	202 \$	242 \$	11 821 \$

Honoraires		(21)	(21)
Total des dépenses de placement	\$	\$	(21) \$

Le tableau suivant présente les revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance inclus dans le résultat financier net :

	2024	2023
Intérêts capitalisés	(818) \$	(1 093) \$
Effet de la variation des hypothèses d'actualisation	(119)	408
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance	(937)	(685)
Intérêts capitalisés	156	285
Effet de la variation des hypothèses d'actualisation	24	(81)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	180	204
Total des revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance inclus dans le résultat financier net	(757) \$	(481) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 AUTRES REVENUS

	2024	2023
Ristourne du réassureur	238 \$	174 \$

9 AUTRES FRAIS

	2024	2023
Frais non attribuables	4 940 \$	4 286 \$
Ristourne communautaire	300	318
	5 240 \$	4 604 \$

10 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont responsables de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En février 2024, une politique d'achat de rentes est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Cette politique d'achat de rentes a pour objectif de permettre la conversion des contrats de rentes « sans rachat des engagements » existants au 31 décembre 2023 en contrats de rentes « avec rachat des engagements » et ainsi procéder à un acquittement final des droits des participants visés conformément aux exigences de la Loi RCR et de son règlement. L'actif du régime a été réduit de la valeur du contrat de rentes assurées, et les obligations ont également été réduites de la valeur des obligations liées aux participants pour lesquels le contrat a été converti, soit 11 787 \$.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2022. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2025.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2024	2023
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	956 \$	655 \$
Frais d'administration des régimes	74	80
Intérêt net sur financement des régimes	131	(1)
Charge au résultat net	1 161	734

Aux autres éléments du résultat global

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(1 693)	(1 500)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- démographiques		56
- financières	15	2 911
- autres	(388)	2 155
Variation de l'effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies		(886)
Charge (économie) aux autres éléments du résultat global	(2 066)	2 736

Charge (économie) de l'exercice au résultat global	(905) \$	3 470 \$
---	-----------------	-----------------

Rapprochement de la capitalisation des régimes

Actif des régimes

Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	35 062 \$	31 805 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	2 799	3 110
Cotisations de l'employeur	780	662
Cotisations salariales	779	685
Prestations versées et règlements	(588)	(1 227)
Conversion des contrats de rentes	(11 787)	
Transfert de régimes		27
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	27 045 \$	35 062 \$

Obligation au titre des prestations définies

Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	37 790 \$	30 960 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	956	655
Coût financier	1 237	1 568
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	(373)	5 122
Cotisations salariales	779	685
Prestations versées et règlements	(588)	(1 227)
Conversion des contrats de rentes	(11 787)	
Transfert de régimes		27
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	28 014 \$	37 790 \$

Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(969) \$	(2 728) \$
--	-----------------	-------------------

Présenté aux états de la situation financière :

Actif au titre des régimes de retraite	289 \$	197 \$
Passif au titre des régimes de retraite	(1 258) \$	(2 925) \$

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	13 252 \$	11 570 \$
Obligations	7 573	6 311
Biens immobiliers	5 679	5 259
Trésorerie	541	351
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance		11 570
Autres		1
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	27 045 \$	35 062 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

	2024	2023
Le taux de rendement effectif des régimes est de :	11.37 %	9.22 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2024	2023
Taux d'actualisation	4.75 %	4.65 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.00 %	3.00 %

La table de mortalité utilisée en 2024 et en 2023 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2024	2023
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(4 161) \$	(4 941) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	1 531 \$	1 435 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	5 488 \$	6 364 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(1 278) \$	(1 201) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	474 \$	739 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 832 \$ (731 \$ en 2023) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 17 ans (15 ans en 2023).

11 RISTOURNE AUX MEMBRES

Le conseil d'administration a déclaré une ristourne aux membres de 5 % (0 % en 2023) des primes souscrites pour un montant de 5 715 \$ (0 \$ en 2023).

12 CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT GLOBAL ET IMPÔT DIFFÉRÉ

	2024	2023 retraités
Résultat avant impôts	16 717 \$	20 817 \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Charge (recouvrement) d'impôt selon le taux de base	4 430 \$	5 517 \$
Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	544	(315)
Dépenses non déductibles	17	1
Économie d'impôt due au report de perte aux années antérieures		(44)
Autres	(853)	
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat	4 138 \$	5 159 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT GLOBAL ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

La charge (économie) d'impôt se détaille comme suit :	2024	2023 retraités
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net	4 138 \$	5 159 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	36
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(32)	4
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	547	(725)
Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat global	534	(685)
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat global	4 672 \$	4 474 \$
La charge d'impôt est répartie comme suit :		
Impôt exigible		
Exercice courant	3 617 \$	4 725 \$
Ajustement des exercices antérieurs		(100)
	3 617	4 625
Impôt différé		
Exercice courant	1 055	(104)
Ajustement des exercices antérieurs		(47)
	1 055	(151)
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat global	4 672 \$	4 474 \$

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable à l'état de la situation financière. Ces écarts proviennent :

Exercice terminé le 31 décembre 2024					
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Placements	(3 545) \$	(1) \$	(763) \$		\$ (4 309) \$
Actifs au titre du droit d'utilisation	(155)	(154)			(309)
Immobilisations corporelles	(199)	52			(147)
Immobilisations incorporelles	476	(18)			458
Obligations locatives	166	154			320
Contrats d'assurance et de réassurance	(159)	142			(17)
Actif (passif) des régimes de retraite	722	80	(547)		255
Total de l'impôt différé	(2 694) \$	255 \$	(1 310) \$		\$ (3 749) \$
Total du passif d'impôt différé	2 694 \$				3 749 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT GLOBAL ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

Exercice terminé le 31 décembre 2023

			retraités		
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôt différé					
Placements	(2 933) \$	(612) \$	\$	\$	(3 545) \$
Actifs au titre du droit d'utilisation	(210)	55			(155)
Immobilisations corporelles	(161)	(38)			(199)
Immobilisations incorporelles	465	11			476
Obligations locatives	220	(54)			166
Contrats d'assurance et de réassurance	(226)	67			(159)
Actif (passif) des régimes de retraite		(3)	725		722
Total de l'impôt différé	(2 845) \$	(574) \$	725 \$	\$	(2 694) \$
Total du passif d'impôt différé	2 845 \$				2 694 \$

13 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT GLOBAL

	2024	2023
Le résultat global inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	20 987 \$	17 808 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	480	371
Amortissement des immobilisations incorporelles	123	106
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	223	206
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	(27)	15
Revenus de location	16	15

14 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2024	2023
Trésorerie	2 554 \$	579 \$

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2024	2023
Dividendes perçus	511 \$	456 \$
Intérêts perçus	2 612 \$	2 109 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	131 \$	(1) \$
Taxes sur primes payées	3 818 \$	2 682 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	8 533 \$	(4 859) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 PLACEMENTS

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable retraités	Juste valeur retraités
À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET				
Titres de participation				
Actions ordinaires	4 264 \$	4 264 \$	5 433 \$	5 433 \$
Fonds mutuels	13 010	13 010	9 118	9 118
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	54 748	54 748	50 910	50 910
Fonds de titres de capitaux propres	58 216	58 216	50 431	50 431
Fonds de capitalisation	1 716	1 716	3 428	3 428
Promutuel Réassurance — Participation au capital	16 255	16 255	13 430	13 430
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération				
Participation au capital	517	517	460	460
	148 726	148 726	133 210	133 210
À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Obligations	4 721	4 721	5 836	5 836
AUTRES PLACEMENTS	30	30		
	153 477 \$	153 477 \$	139 046 \$	139 046 \$

16 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	2024			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	4 685 \$	63 \$	27 \$	4 721 \$
Obligations	4 685 \$	63 \$	27 \$	4 721 \$
	2023			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations	5 753 \$	171 \$	88 \$	5 836 \$
Obligations	5 753 \$	171 \$	88 \$	5 836 \$

17 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En date du 31 décembre 2023, conformément à la norme IFRS 5, la Société a classé un terrain et une bâtisse comme étant des actifs détenus en vue de la vente. La Société a adopté un plan formel de vente et recherche activement des acheteurs potentiels. Aucune baisse de valeur n'a été comptabilisée dans les résultats de l'exercice (109 \$ en 2023).

18 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

La Société a conclu des contrats de location visant la location d'espaces de bureaux. Certains de ces loyers exigent que la Société effectue des paiements additionnels variables liés aux taxes municipales et autres frais assumés par le propriétaire. Ces montants sont versés en sus des montants liés aux obligations locatives à l'état de la situation financière. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location ou de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (SUITE)

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la Note 24.

	2024				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajout	Cession	Modifications contrats	Solde au 31 décembre
Coût					
Bâtisse	1 541 \$	798 \$		5 \$	2 344 \$
		Amortis- sement	Cession		
Amortissement cumulé					
Bâtisse	954 \$	223 \$			1 177 \$
Valeur nette comptable	587 \$				1 167 \$

	2023				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Ajout	Cession	Modifications contrats	Solde au 31 décembre
Coût					
Bâtisse	1 541 \$				1 541 \$
		Amortis- sement	Cession		
Amortissement cumulé					
Bâtisse	748 \$	206 \$			954 \$
Valeur nette comptable	793 \$				587 \$

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Terrain et bâtisse	5 754 \$			5 754 \$
Améliorations locatives	1 017	116	10	1 123
Mobilier-équipement	1 319	116	10	1 425
Informatique	592	135		727
Automobile	51	123	51	123
Total du coût	8 733 \$	490 \$	71 \$	9 152 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	2 306 \$	115 \$		2 421 \$
Améliorations locatives	481	112	10	583
Mobilier-équipement	1 055	66	4	1 117
Informatique	361	162		523
Automobile	50	25	50	25
Total de l'amortissement cumulé	4 253 \$	480 \$	64 \$	4 669 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	3 448 \$			3 333 \$
Améliorations locatives	536			540
Mobilier-équipement	264			308
Informatique	231			204
Automobile	1			98
Valeur nette comptable	4 480 \$			4 483 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

2023				
Coût	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	6 208 \$	\$	454 \$	5 754 \$
Améliorations locatives	1 014	3		1 017
Mobilier-équipement	1 313	64	58	1 319
Informatique	482	110		592
Automobile	51			51
Total du coût	9 068 \$	177 \$	512 \$	8 733 \$
Amortis- sement				
			Cession	
Bâtisse	2 285 \$	116 \$	95 \$	2 306 \$
Améliorations locatives	376	105		481
Mobilier-équipement	1 045	53	43	1 055
Informatique	266	95		361
Automobile	48	2		50
Total de l'amortissement cumulé	4 020 \$	371 \$	138 \$	4 253 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	3 923 \$			3 448 \$
Améliorations locatives	638			536
Mobilier-équipement	268			264
Informatique	216			231
Automobile	3			1
Valeur nette comptable	5 048 \$			4 480 \$

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2024				
Coût	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	549 \$	350 \$		899 \$
Amortis- sement				
			Cession	
Clientèle	315 \$	123 \$		438 \$
Valeur nette comptable	234 \$			461 \$
2023				
Coût	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	549 \$			549 \$
Amortis- sement				
			Cession	
Clientèle	209 \$	106 \$		315 \$
Valeur nette comptable	340 \$			234 \$

21 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les passifs et actifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance sont composés du passif et de l'actif au titre de la couverture restante, et du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Évolution des passifs (actifs) nets au titre des contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus
Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance.

	2024				
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
			Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte		Ajustement au titre du risque non financier	
Solde au 1 ^{er} janvier 2024					
Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début	12 293 \$	\$	25 410 \$	892 \$	38 595 \$
Revenus des activités d'assurance	(112 428)				(112 428)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance			74 595	401	74 996
Amortissement des frais d'acquisition	16 981				16 981
Variation du passif au titre des sinistres survenus			(172)	(306)	(478)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	16 981		74 423	95	91 499
Résultat des activités d'assurance	(95 447)		74 423	95	(20 929)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance			937		937
Montants reconnus dans le résultat net	(95 447)		75 360	95	(19 992)
Flux de trésorerie					
Encaissement des primes d'assurance	117 571				117 571
Décaissement des sinistres et autres charges			(74 802)		(74 802)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(21 670)				(21 670)
Total des flux de trésorerie	95 901		(74 802)		21 099
Passif net au titre des contrats d'assurance	12 747 \$	\$	25 968 \$	987 \$	39 702 \$
	2023				
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
			Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte		Ajustement au titre du risque non financier	
Solde au 1 ^{er} janvier 2023					
Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début	11 248 \$	152 \$	29 173 \$	1 079 \$	41 652 \$
Revenus d'assurance	(99 345)				(99 345)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance		(152)	64 971	892	65 711
Amortissement des frais d'acquisition	15 001				15 001
Variation du passif au titre des sinistres survenus			2 817	(1 079)	1 738
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	15 001	(152)	67 788	(187)	82 450
Résultat des activités d'assurance	(84 344)	(152)	67 788	(187)	(16 895)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance			685		685
Montants reconnus dans le résultat net	(84 344)	(152)	68 473	(187)	(16 210)
Flux de trésorerie					
Encaissement des primes d'assurance	100 866				100 866
Décaissement des sinistres et autres charges			(72 236)		(72 236)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(15 477)				(15 477)
Total des flux de trésorerie	85 389		(72 236)		13 153
Passif net au titre des contrats d'assurance	12 293 \$	\$	25 410 \$	892 \$	38 595 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Évolution des actifs (passifs) nets au titre des traités réassurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente la conciliation de l'actif net au titre des traités de réassurance détenus.

	2024				
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		Total
	Excluant le composant de recou- vrement de perte	Composant de recou- vrement de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Solde au 1 ^{er} janvier 2024					
Actif (passif) net au titre des traités de réassurance au début	2 063 \$	\$	6 728 \$	187 \$	8 978 \$
Cession de réassurance sur les primes	(12 136)				(12 136)
Recouvrement des sinistres et autres charges			3 284	41	3 325
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement			(1 675)	(120)	(1 795)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus			1 609	(79)	1 530
Résultat net des traités de réassurance détenus	(12 136)		1 609	(79)	(10 606)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance			180		180
Montants reconnus dans le résultat net	(12 136)		1 789	(79)	(10 426)
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	13 212				13 212
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges			(4 964)		(4 964)
Total des flux de trésorerie	13 212		(4 964)		8 248
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	3 139 \$	\$	3 553 \$	108 \$	6 800 \$

	2023				
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		Total
	Excluant le composant de recou- vrement de perte	Composant de recou- vrement de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Solde au 1 ^{er} janvier 2023					
Actif (passif) net au titre des traités de réassurance au début	2 062 \$	7 \$	7 630 \$	295 \$	9 994 \$
Cession de réassurance sur les primes	(9 557)				(9 557)
Recouvrement des sinistres et autres charges		(7)	2 658	186	2 837
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement			4 077	(294)	3 783
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus		(7)	6 735	(108)	6 620
Résultat net des traités de réassurance détenus	(9 557)	(7)	6 735	(108)	(2 937)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance			204		204
Montants reconnus dans le résultat net	(9 557)	(7)	6 939	(108)	(2 733)
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	9 558				9 558
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges			(7 841)		(7 841)
Total des flux de trésorerie	9 558		(7 841)		1 717
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	2 063 \$	\$	6 728 \$	187 \$	8 978 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur l'estimation des sinistres engagés cumulatifs, incluant les sinistres survenus, mais non déclarés, ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour.

Comme l'exige la norme IFRS 17, lorsqu'elle établit les passifs au titre des sinistres survenus, la Société tient compte de la probabilité et de l'ampleur de l'expérience future devenant plus défavorable que prévu, ce qui se reflète dans l'ajustement pour le risque. En général, l'incertitude associée au coût final du règlement des réclamations est plus grande lorsque la réclamation est au stade initial de développement. Au fur et à mesure que les réclamations se développent, le coût final des réclamations devient plus certain.

La Société n'a pas divulgué d'informations sur l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de la période au cours de laquelle elle applique la norme IFRS 17 pour la première fois.

Évolution du passif brut par année de survenance								
	Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
À la fin de l'année du sinistre	65 163	17 873	12 565	12 435	19 576	14 191	15 723	
Après 1 an	61 761	15 937	10 528	12 356	22 957	15 485		
Après 2 ans	59 120	15 548	9 864	12 006	23 261			
Après 3 ans	58 322	15 190	9 817	10 591				
Après 4 ans	58 572	14 655	9 811					
Après 5 ans	57 270	13 881						
Après 6 ans	54 184							
Estimation des sinistres bruts	54 184	\$ 13 881	\$ 9 811	\$ 10 591	\$ 23 261	\$ 15 485	\$ 15 723	\$ 142 936
Sinistres payés	53 719	13 794	9 566	9 623	21 588	11 516		119 806
Sinistres non payés	465	87	245	968	1 673	3 969	15 723	23 130
Effet de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque non financier								308
Autres charges d'assurance non payées								3 517
Passif brut au titre des sinistres survenus								26 955 \$

Sensibilité dans les principales hypothèses

Le tableau qui suit présente les détails de l'incidence des changements dans les principales hypothèses sur le résultat net et les capitaux propres, avant et après l'atténuation des risques liés aux traités de réassurance détenus. Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent dans les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de la préparation des analyses de sensibilité, compte tenu du retraitement de l'exercice comparatif.

		2024		2023	
	Change- ment d'hypo- thèse	Contrats d'assu- rance	Traités de réassu- rance détenus	Contrats d'assu- rance	Traités de réassu- rance détenus
Matérialisation des sinistres	+5%	964 \$	(186) \$	964 \$	(137) \$
Matérialisation des sinistres	-5%	(1 066) \$	142 \$	(1 065) \$	152 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22 CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET AUTRES FRAIS

	2024	2023
Coût des sinistres	56 471 \$	52 202 \$
Opérations	36 614	31 357
Taxes sur primes	3 354	3 177
Autres	300	318
	96 739	87 054
Charges afférentes aux activités d'assurance	91 499	82 450
Autres frais	5 240	4 604
	96 739 \$	87 054 \$

23 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2024	2023
Ristournes aux membres	5 934 \$	229 \$
Autres	251	77
	6 185 \$	306 \$

24 OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

	2024	2023
Montant courant à moins d'un an	307 \$	217 \$
Montant non courant		
Un an à trois ans	557 \$	308 \$
Quatre ans à cinq ans	236	167
Six ans à dix ans	480	

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans le résultat net et qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative à la suite de la décision de la Société de se prévaloir de l'exemption pour certains types de contrats de location.

	2024	2023
Dépenses de location		
Autres	70 \$	48 \$
	70 \$	48 \$

Les sorties de trésorerie totales des contrats de location pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 se sont élevées à 259 \$ (235 \$ en 2023).

Au 31 décembre 2024, les sorties de trésorerie futures pour lesquelles la Société avait des engagements relatifs à des contrats de location qui n'étaient pas encore en vigueur totalisent 101 \$ (0 \$ en 2023).

25 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la *Loi sur les assureurs*, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

La Société n'a aucune part de catégorie « A » d'émission.

26 RÉSERVE POUR LA RISTOURNE COMMUNAUTAIRE

La Société a décidé de constituer une réserve pour la ristourne communautaire. Au cours de l'exercice 2024, la Société a affecté un montant de 1 577 \$ (94 \$ en 2023) à cette réserve. Au cours de l'exercice, la Société a déclaré et versé une ristourne communautaire de 220 \$ (234 \$ en 2023) provenant de cette réserve.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	2024	2023
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains non réalisés	63 \$	171 \$
Pertes non réalisées	(27)	(88)
	36	83
Impôts afférents	(11)	(23)
	25	60
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	2 021	(45)
Impôts afférents	(532)	15
	1 489	(30)
Cumul des autres éléments du résultat global	1 514 \$	30 \$

28 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, soutenu par un rapport produit par l'actuaire de la Société portant sur l'examen de la santé financière, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 185 % (185 % en 2023). Au 31 décembre 2024, la Société respecte les exigences en matière de capital.

Au 31 décembre 2024, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2024	2023
Capital disponible	95 988 \$	85 987 \$
Capital requis	26 092	22 366
Excédent du capital disponible sur le capital requis	69 896	63 621
Capital excédentaire au niveau cible de la Société	47 718 \$	44 610 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	368 %	384 %

29 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Voir la Note 24 pour le détail des engagements des contrats de location.

En 2021, la Société s'est engagée à verser à Promutuel Investissement Stratégique S.E.C. un apport global de 1 820 \$ US à titre de participation au capital. De ce montant, la Société a investi un total de 1 209 \$ US au 31 décembre 2024 (738 \$ US en 2023). Selon les modalités de l'entente, la Société devra verser toute somme demandée de l'apport résiduel dans les 7 jours suivant un appel de versement. Le projet d'investissement s'étend sur une période de 10 ans, de telle sorte que la Société ne peut s'attendre à récupérer l'intégralité de son apport global avant la fin de cette période.

En 2024, la Société s'est engagée à verser au Fonds de croissance stratégique Promutuel S.E.C. un apport global de 15 000 \$. Selon les modalités de l'entente, le Fonds peut en tout temps demander à la Société de verser toute somme demandée de l'apport résiduel sous la réception d'un avis écrit spécifiant la date à laquelle le versement applicable est exigible. Au 31 décembre 2024, aucun apport n'a été demandé et investi.

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les revenus de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des revenus.

Les revenus des activités d'assurance par secteur d'activité sont les suivants :

	2024	2023
Particulier	36 490 \$	33 554 \$
Commercial	22 664	20 825
Automobile	53 256	44 944
Cautionnement	18	22
Total des revenus des activités d'assurance	112 428 \$	99 345 \$

31 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite de ses activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

1) Risques financiers

Les risques financiers les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers et des contrats d'assurance et de réassurance sont les suivants.

A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et aux traités de réassurance détenus.

Le tableau qui suit présente les détails de la sensibilité de la Société à une augmentation et à une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur le résultat net et les capitaux propres pour les éléments suivants.

	2024			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
Instruments financiers	2 823 \$	(2 823) \$	2 075 \$	(2 075) \$
Contrats d'assurance	(206)	214	(206)	214
Traités de réassurance détenus	33	(33)	33	(33)
	2 650 \$	(2 642) \$	1 902 \$	(1 894) \$

	2023			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
Instruments financiers	2 050 \$	(2 050) \$	2 215 \$	(2 215) \$
Contrats d'assurance	(157)	150	(157)	150
Traités de réassurance détenus	35	(34)	35	(34)
	1 928 \$	(1 934) \$	2 093 \$	(2 099) \$

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 4 064 \$ (6 896 \$ en 2023) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2024, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 617 \$ (507 \$ en 2023) du résultat net et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2024, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat net et les capitaux propres de 7 549 \$ (4 429 \$ en 2023). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers et les contrats d'assurance et de réassurance. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société s'établit ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2024						Valeur à l'état de la situation financière
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Créditeurs	6 185 \$	\$	\$	\$	\$	6 185 \$
TOTAL	6 185 \$	\$	\$	\$	\$	6 185 \$

Échéancier au 31 décembre 2023						Valeur à l'état de la situation financière
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Créditeurs	790 \$	\$	\$	\$	\$	790 \$
TOTAL	790 \$	\$	\$	\$	\$	790 \$

L'échéancier des passifs au titre des contrats d'assurance et des passifs au titre des traités de réassurance détenus s'établit ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2024						Valeur à l'état de la situation financière
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Passifs au titre des contrats d'assurance	33 737 \$	3 661 \$	1 658 \$	646 \$	\$	39 702 \$
TOTAL	33 737 \$	3 661 \$	1 658 \$	646 \$	\$	39 702 \$

Échéancier au 31 décembre 2023						Valeur à l'état de la situation financière
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Passifs au titre des contrats d'assurance	32 527 \$	3 626 \$	1 501 \$	941 \$	\$	38 595 \$
TOTAL	32 527 \$	3 626 \$	1 501 \$	941 \$	\$	38 595 \$

Les montants des passifs au titre des contrats d'assurance payables sur demande se détaillent comme suit :

	2024		2023	
	Montant payable sur demande	Valeur comptable	Montant payable sur demande	Valeur comptable
Particulier	1 400 \$	16 099 \$	3 205 \$	16 625 \$
Commercial	1 264	8 075	2 167	8 047
Automobile	1 991	15 556	3 881	13 903
Caution	1	(28)	9	20
TOTAL	4 656 \$	39 702 \$	9 262 \$	38 595 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes de crédit attendues. Conséquemment, la valeur comptable inscrite à l'état de la situation financière pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2024, aucun actif financier ne représente 10 % et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements détenus directement et détenus indirectement via les placements dans des sociétés de commandite et certains fonds.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2024	2023
Cote de crédit		
AAA	1 689 \$	1 247 \$
AA	30 954	33 023
A	12 895	9 616
BBB	9 422	8 846
Inférieure à BBB		82
R-1		3 253
Non noté	4 668	5 633
Total	59 628 \$	61 700 \$

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :

Cote de crédit		
P1	144 \$	112 \$
P2	10 612	7 391
P3	4 766	5 716
P4		15
Autre	1 715	4 549
Total	17 237 \$	17 783 \$

i) Provisions pour pertes de crédit attendues

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est non significative.

ii) Contrats d'assurance et de réassurance

La Société prend les dispositions utiles pour s'assurer de la solvabilité des réassureurs avec lesquels elle traite. Ceux-ci sont agréés au Canada. La Société n'a connaissance d'aucune information qui l'inciterait à douter du recouvrement des sommes qui lui sont dues.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit sur l'actif au titre des traités de réassurance détenus s'élève à 6 800 \$ au 31 décembre 2024 (8 978 \$ au 31 décembre 2023).

2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société assure et réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts liés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

	2024		2023	
	Incidence sur les contrats d'assurance	Incidence nette de la réassurance	Incidence sur les contrats d'assurance	Incidence nette de la réassurance
Hausse de 5 % du taux de sinistre	Brut	Net	Brut	Net
Particulier	1 787 \$		1 549 \$	
Commercial	1 120		1 125	
Automobile	2 609		2 202	
Caution	1		2	
	5 517 \$	4 703 \$	4 878 \$	4 235 \$
Hausse de 1 % du taux de frais	1 178 \$	941 \$	1 008 \$	847 \$

B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 825 \$ (825 \$ en 2023) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 800 000 \$ (650 000 \$ en 2023) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus figurant à l'état de la situation financière soient éventuellement insuffisants. Le risque quant aux passifs en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque, quant à l'assurance responsabilité, est plus important.

3) Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des effets défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

32 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à l'état de la situation financière évalués à la juste valeur :				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	17 274 \$	111 163 \$	20 289 \$	148 726 \$
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		4 721		4 721
	17 274 \$	115 884 \$	20 289 \$	153 447 \$

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 retraités	Total
Actifs financiers à l'état de la situation financière évalués à la juste valeur :				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	14 551 \$	100 437 \$	18 222 \$	133 210 \$
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		5 836		5 836
	14 551 \$	106 273 \$	18 222 \$	139 046 \$

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :

	2024	2023 retraités
Solde au début de l'exercice	18 222 \$	15 470 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :		
Résultat net	3 283	2 509
Acquisitions	648	243
Dispositions	(1 864)	
Solde au 31 décembre	20 289 \$	18 222 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les obligations et les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché;
- Les actions et les fonds mutuels sont évalués selon le cours du marché;
- La juste valeur de la participation au capital dans Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est établie en utilisant les plus récentes informations disponibles dans les états financiers pertinents et à l'aide d'une technique d'évaluation basée sur la valeur comptable net ajusté selon une approche de continuité d'exploitation;
- La juste valeur de la trésorerie, des autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché;

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES ET AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE

PROMUTUEL

A) Opérations avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

Au 31 décembre 2024	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	376 \$	1 481 \$	1 857 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		93	93
Total de la rémunération au 31 décembre 2024	376 \$	1 574 \$	1 950 \$

Au 31 décembre 2023	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme	208 \$	1 461 \$	1 669 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		84	84
Total de la rémunération au 31 décembre 2023	208 \$	1 545 \$	1 753 \$

B) Opération avec les institutions du Groupe Promutuel

La Société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Les institutions du Groupe Promutuel ne sont pas des parties liées à la Société.

La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 10.

Les autres transactions avec les institutions du Groupe Promutuel, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, incluant les opérations avec Promutuel Réassurance :

	2024	2023
Cession de réassurance sur les primes	12 583 \$	8 869 \$
Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus	710	5 638
Charges afférentes aux activités d'assurance	22 442	12 049
Frais de placement	18	22
Revenus de placement	1 518	133
Autres	4 542	3 959

34 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En janvier 2025, la société s'est portée acquéreur d'un terrain au coût de 1 093 \$.



promutuelassurance.ca/du-lac-au-fleuve
